



Action Sécurité Ethique Républicaines

## **Intervention - Conférence des Etats parties du traité sur le commerce des armes aux Nations Unies**

Genève, le 12 septembre 2017

Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, Les Etats parties sont engagés dans la troisième année de la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes pendant laquelle chaque État et membre représentant de la société civile ont eu le loisir de partager leurs compréhensions de la mise en œuvre du traité. Le moins que l'on puisse dire, s'il s'agit de dresser un premier bilan, c'est que celui-ci est contrasté.

Comme cela a été rappelé avec force par notre camarade du Yémen, il y a comme une profonde incompréhension de la part d'une partie de la société civile, dont les ONG, quant à la justification des exportations d'armes des plus importants Etats exportateurs en direction des Etats membres de la coalition engagés autour de l'Arabie Saoudite dans la guerre au Yémen.

Action Sécurité Ethique Républicaines (ASER) regrette que la lecture des articles 6 et 7 par les gouvernements exportateurs donne une pratique pour le moins décalée de sa mise en œuvre, précisément sur les critères des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

Monsieur le Président nous espérons que cette conférence soit l'occasion de mettre en œuvre avec rigueur les critères DH et DIH.

Benoit Muracciole, Président d'Action Sécurité Ethique Républicaines (ASER)